

1. *Débitrice*: **PLATTER SA, en liquidation**, rue du Cendrier 15, **1201 Genève**

2. *Remarques*: Importation et commerce de produits, notamment de produits laitiers et agricoles, de même qu'activités de représentation et marketing s'y rapportant; acquisition de biens immobiliers à l'étranger exclusivement; prise de participations dans des sociétés ou entreprises, à l'exclusion de participations immobilières en Suisse au sens de la LFAIE.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)

Pour tout renseignement:

F. Lindemann/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07

Office des faillites
1227 Carouge

(04324502)